

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mardi 15 décembre 2015 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, Mme GONOD Pascale, M REYNAUD Guillaume, M SENOT Laurent, Mme GAFFET Muriel, M MEGER Jean-Luc, Mme COLLOMB Valérie.

Absents : Mme FLAVIGNY Ghislaine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M FAYAD Ghassan a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 13 novembre 2015. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

CCPG - Mutualisation

Monsieur le Maire et les élus délégués en charge des dossiers CCPG abordent les sujets traités depuis la dernière séance plénière et lors des réunions avec les membres de la CCPG :

- Future médiathèque : la volonté commune de positionner la lecture publique comme compétence de la CCPG avec mise en réseau des ouvrages, animation de cette mise en réseau par un agent de la CCPG, est en pourparlers. Cette prise de compétence contribuerait à la demande d'aide pour toutes les communes ayant une bibliothèque ou une médiathèque. Concernant Domazan, ce choix permettrait un meilleur développement de la culture littéraire qui est déjà en bonne voie avec la réhabilitation des anciennes écoles en médiathèque.
- Nouveaux locaux CCPG : le choix de pose de modulaires pour augmenter l'espace bureau de la CCPG est presque fini, la mise en service est prévue pour janvier 2016
- Remise en cause de la structuration actuelle de la CCPG par le Préfet invite les membres de la CCPG à envisager une réorganisation notamment avec la CC Uzège
- Restauration collective : l'étude suit son cours avec le volet « bilan des possibles » avec les producteurs locaux
- Zone industrielle de Domazan : après le diagnostic, les plans d'actions sont proposés (estimation de coût + délai prévu à 5 ans) en vue d'une remise en état et d'une extension de la ZI
- Pays Uzège-Pont du Gard : un nouveau circuit de cyclotourisme est proposé aux élus afin d'affiner le trajet dans les villages et de valoriser les prestations proposées par les commerces, les propositions de la municipalité doivent être données pour début janvier

POINT TRAVAUX

- Impasse de la Bégude : éclairage public en fonction
- Chemins communaux : Monsieur le Maire propose la validation du programme de façon pluriannuelle et au vu de l'état d'avancement du projet, demande aux membres du Conseil leur accord sur l'offre du cabinet ELLIPSE quant à la Maitrise d'œuvre, pour un montant de 4% du montant des travaux estimés. Le Conseil après avoir délibéré, accepte ces propositions (*délib 2015-307*)
- Schéma directeur d'assainissement : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur la proposition de M. Beaghe quant à l'assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre du

diagnostic et du Schéma directeur d'assainissement, à raison de 6 000€HT pour une durée prévisible des travaux de 9 mois à un an.

Le Conseil après avoir délibéré, accepte ces propositions (*délib 2015-306*)

RODP

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les propositions de GRDF pour les réseaux enterrés et celles du SMEG pour les travaux provisoires quant à la mise en place d'une redevance d'occupation des sols.

Le Conseil donne son accord (*délibération 2015-308 et 309*)

PLU

Le contrôle de légalité demande le retrait de la délibération 2015-295 pour cause d'illégalité à l'article L 211.11 du code de l'urbanisme.

Le Conseil après avoir délibéré, accepte cette proposition (*délib 2015-310*)

ECHANGES DE TERRAINS

Monsieur le Maire annonce que M. Guy MEGER échangeraient la parcelle cadastrée 403 section ZC d'une superficie totale de 115m² pour un montant estimé de 80€/m² (prix estimé par les Domaines) soit 9 200€. Cette parcelle est une partie de l'emplacement réservé n°16 – élargissement du chemin de Sourillac.

En contrepartie, la commune leur céderait la parcelle cadastrée AC 81 – lieu-dit TRIMES, d'une superficie de 3 455m² ainsi que la parcelle cadastrée AD 560 – lieu-dit PIEDON pour une superficie de 5 985m² acheté le 13 septembre 2012 pour 5 664€ par l'acte notarié établi chez Maître CARLOTTI, notaire à Aramon. Ces parcelles appartenant à la commune de Domazan se situent sur le territoire de la commune de Théziers.

Cet échange se ferait à titre gratuit.

Le Conseil après avoir délibéré, accepte ces propositions (*délib 2015-311-1*)

Monsieur le Maire annonce également que Mme Jacqueline ESPERANDIEU échangeraient une partie de la parcelle cadastrée 174 section AE d'une superficie totale de 15 005m² soit 400m² pour un montant estimé à 1.5€/m² (prix estimé du terrain AOC en culture) soit 600€. Cette parcelle correspond à l'emplacement réservé n°18 – élargissement du chemin des plaines.

En contrepartie, la commune leur céderait la parcelle AE 170 d'une superficie de 980m² pour un montant estimé à 0.7€/m² (prix estimé du terrain AOC nu) soit 686€.

Cet échange se ferait à titre gratuit.

Le Conseil après avoir délibéré, accepte ces propositions (*délib 2015-312*)

VENTE HANGAR SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil la vente des terrains bâtis où se trouvent actuellement les locaux des services municipaux situés sur les parcelles AD 502 pour 367m² + AD 503 pour 310m² + AD 504 pour 105m² soit 782m² au total de terrain.

Il propose de suivre l'estimation de l'agence immobilière soit 240 000€ net vendeur.

Le Conseil après avoir délibéré, accepte cette proposition (*délib 2015-313*)

REVERSEMENT SUBVENTION ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE

Compte tenu de l'embauche de Mme GALLIOT Sandrine depuis le 1^{er} juillet 2015 et du passage de la Bibliothèque Municipale en régie directe à cette même date, une partie de la subvention allouée en début d'année à l'association Plaisir de Lire à ce titre, doit être reversée à la Mairie soit un montant de 7500€, afin d'abonder dans le principe de sincérité budgétaire des collectivités.

Le Conseil après avoir délibéré, approuve le reversement de cette somme à la Mairie.

(délib 2015-300)

ASSOCIATIONS

- Vu la demande de réception des dossiers des associations avant le 31 janvier de l'année, Vu les besoins de versement de ces subventions au plus tôt dans l'année civile afin de faciliter la bonne gestion financière des associations,

Le Maire informe et propose au Conseil de délibérer sur le versement des subventions avant le vote du budget primitif 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition (délib 2015-304) et autorise le Maire à accorder des avances sur subventions dans la limite de 50% des dépenses votées lors de l'exercice 2015, dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

- Monsieur le maire propose d'envoyer un courrier de rappel de délai de dépôt des dossiers de demande de subventions aux associations.

PROJET MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire annonce que

CONSIDERANT le projet de réhabilitation des anciennes écoles dans le but d'y installer une médiathèque ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier d'une subvention destinée à promouvoir la réhabilitation de bâtiment dans un cadre culturel collectif ;

Sur la présentation et le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

adopte l'avant-projet définitif de l'opération arrêtant ses modalités de financement ainsi que son montant au plus proche de la réalité ou légèrement supérieur (Cf. Plan APD + DGPF hors MOE) et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

(délib 2015-314)

CAPTAGE DE SAINT SYLVESTRE – REPRISE DU DRAIN

Des travaux seront nécessaires pour la reprise du captage afin de pouvoir réalimenter la réserve en eau.

Le réseau d'alimentation de la fontaine qui est en PE50 devra subir un hydrocurage afin de rétablir le bon écoulement de eaux jusqu'à la fontaine.

ENTRETIEN ANNUEL

Monsieur le Maire rappelle que l'échéance de la mise en place de l'entretien d'évaluation est proche, il propose de clore ce volet par l'approbation des critères d'évaluation et leur envoi au Comité Technique du Centre de gestion du Gard pour avis.

Le Conseil valide la proposition de critère et accepte l'envoi au CT.

(délib 2015-302)

QUESTIONS DIVERSES

- Bibliothèque : le second volet du désherbage est terminé. Aurélie CAPELLI soumet la liste au Conseil afin de délibérer sur la validation de ce désherbage.
(délib 2015-315)
- Culture : dans le cadre du dispositif du court métrage, sera proposé une soirée le 18 décembre à 19h par l'association Plaisir de lire.
- G. REYNAUD explique les propose de la Commission départementale des Risques environnementaux et technologiques donnant son avis sur l'entreprise Gravure d'Azur
- I. PUYBAREAU donne brièvement quelques lignes directives sur les choix

- d'investissement s pour le budget 2016, précisant que celui-ci est en cours de réflexion.
- G. FAYAD annonce la sortie des Chroniques pour janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.